

Montreuil, le 27 janvier 2020

Clément POULLET  
Secrétaire général de la FNEC FP-FO

Monsieur Jean-Michel BLANQUER  
Ministre de l'Éducation nationale  
110 rue de Grenelle  
75357 PARIS 07 SP

Monsieur le Ministre,

Notre organisation syndicale a appelé à la mobilisation et à la grève contre la réforme des retraites à compter du 5 décembre, dans un cadre largement unitaire et interprofessionnel. Elle est aussi mobilisée contre la mise en place des E3C, dans la continuité du vote de la majorité des syndicats contre la réforme du baccalauréat et du lycée.

La mobilisation des professeurs, des personnels, des parents, des élèves illustre le rejet des E3C et des conditions de passages de ces épreuves, l'exaspération a été accentuée par les mesures prises quant à la surveillance de ces épreuves par des retraités, des AED menacés de licenciement, ou comme à Rennes l'envoi des APS.

Dans un contexte de tension réelle où la discussion sur les revendications n'a pas lieu, un certain nombre de recteurs donnent des consignes qui exacerbent les tensions. Ainsi le recteur d'Aix-Marseille dans un courrier envoyé aux chefs d'établissement parle de « *faute professionnelle avec toutes les conséquences disciplinaires qui en découlent* » en cas de refus de participer aux E3C. Pourtant, les personnels exercent leur droit constitutionnel de faire grève comme ils l'ont fait lors de la grève de la surveillance et de la correction en juin et juillet 2019. Par ailleurs, en incitant à la délation, cette lettre remet en cause la déontologie des proviseurs de cette académie.

De la même façon, le recteur d'Aix-Marseille ou celui de Toulouse menacent d'avoir recours au Code pénal, c'est-à-dire de porter plainte contre les professeurs. La pression est énorme, nos collègues ne comprennent pas vos décisions de tendre encore plus la situation par des menaces à leur encontre.

Des enseignants sont convoqués dans la Loire, le Lot, par exemple. A Clermont-Ferrand, le recteur menace de sanctions disciplinaires des responsables syndicaux pour faute grave et dans le même temps ils sont convoqués au commissariat. Or, ils ont exercé leur droit à revendiquer contre la mise en place des E3C, comme dans des centaines d'établissements scolaires. Six militants ont été entendus au commissariat de Rodez dans le cadre d'une enquête portant sur des allégations d'entrave concertée avec menace à l'exercice de la liberté du travail. Treize personnels du lycée Beauregard de Montbrison sont visés, à l'instigation de l'IA-Dasen, par une plainte pour vol déposée par la direction pour avoir retenu les copies trois heures dans l'établissement.

La FNEC FP-FO vous demande l'arrêt des menaces, des intimidations, de lever toutes les sanctions envisagées. Nous ne pouvons accepter que l'expression des revendications devienne désormais un délit et une faute professionnelle. De la même façon, elle vous alerte sur la répression inadmissible dont sont victimes les lycéens, comme par exemple, à Paris devant le lycée H. Boucher.

Elle ne saurait accepter que le mouvement légitime de rejet de la réforme des retraites et des E3C se traduise par la mise en place d'une répression jamais vue dans l'Education nationale avec une présence des forces de l'ordre systématique lors des épreuves d'E3C. C'est un fait inédit.

En maintenant votre réforme contre l'avis majoritaire des organisations syndicales et de la profession, vous avez pris la responsabilité des dysfonctionnements et des tensions qui se développent aujourd'hui.

Pour rétablir des conditions normales d'exercice des missions de tous les personnels, il est urgent de répondre aux organisations syndicales et aux personnels sur leurs revendications en abandonnant les E3C, en rétablissant le baccalauréat avec ses épreuves nationales, terminales et anonymes en abandonnant toutes formes de répression contre les personnels et les élèves.

Nous vous demandons, Monsieur le Ministre, une audience dans les plus brefs délais.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, notre respectueuse considération.

Clément POULLET  
Secrétaire général de la FNEC FP-FO





## Communiqué intersyndical

### E3C : non aux menaces de sanctions

Nos organisations syndicales comme les équipes pédagogiques des établissements ont signalé depuis des mois les dysfonctionnements qu'allait engendrer la mise en œuvre des E3C.

À aucun moment, le ministre n'a envisagé de remettre en cause la tenue de la première session d'E3C.

Cette obstination a conduit l'intersyndicale à s'opposer à la mise en œuvre de cette session notamment par la grève des surveillances.

Dans de nombreux établissements, les personnels, mais aussi des élèves et des parents d'élèves se mobilisent avec succès contre la tenue des épreuves. Le ministre refuse toujours d'entendre leur colère légitime et minimise les annulations ou reports des épreuves.

Jean-Michel Blanquer veut imposer la tenue de cette session d'E3C à tout prix. Pour y parvenir, il incite recteurs et chefs d'établissement à réprimer les mobilisations des personnels et des élèves.

Dans un contexte où les discussions sur les revendications n'ont pas lieu, un certain nombre de recteurs donnent des consignes qui exacerbent les tensions.

Nos organisations sont alertées par des dépôts de plainte, des pressions, des remises en cause du droit d'expression et de mobilisation des personnels ou la répression violente des blocages lycéens...

Ainsi le recteur d'Aix-Marseille dans un courrier envoyé aux chefs d'établissement parle de « *faute professionnelle avec toutes les conséquences disciplinaires qui en découlent* » en cas de refus de participer aux E3C. De la même façon, et le recteur d'Aix-Marseille et celui de Toulouse menacent d'avoir recours au Code pénal, c'est-à-dire de porter plainte contre les professeur-es.

À ce jour, des enseignants sont convoqués dans la Loire, dans le Lot. À Clermont-Ferrand, le recteur menace de sanctions disciplinaires des responsables syndicaux pour faute grave et ils sont dans le même temps convoqués au commissariat.

Six militants sont entendus au commissariat de Rodez dans le cadre d'une enquête portant sur des allégations d'entrave concertée avec menace à l'exercice de la liberté du travail. 13 personnels du lycée Beauregard de Montbrison sont visés, à l'instigation du Dasen, par une plainte pour vol déposée par la direction pour avoir retenu les copies trois heures dans l'établissement.

Nos organisations syndicales demandent l'arrêt des menaces, des intimidations et la levée de toutes les sanctions envisagées. Nous ne pouvons accepter une telle criminalisation de l'action syndicale.

Nous alertons aussi sur la répression inadmissible dont sont victimes les lycéens, comme à Paris devant le lycée H. Boucher.

Nos organisations ne sauraient accepter que le mouvement légitime de rejet de la réforme des retraites et des E3C se traduise par la mise en place d'une répression inédite dans l'Éducation nationale.

Nous demandons au ministre de mettre fin à ces pressions inacceptables pour engager un véritable dialogue, indispensable au bon fonctionnement du service public d'Éducation. Les personnels veulent être entendus et que cessent le déni et le mépris à l'encontre de nos collègues.

Nos organisations soutiennent tous les collègues mobilisés contre les E3C ou la réforme des retraites et qui seraient menacés, en cas de sanctions nos organisations seront à leurs côtés pour assurer leur défense.

Le 28 janvier 2020